

dre justice et revendiquer son honneur, les débats en cette cause ne devraient pas être consignés aux rapports. Cependant, puisqu'il n'y a pas unanimité, avec le consentement de mon seconneur, je demande la permission de retirer ma motion.

Quelques honorables SENATEURS : Non, non.

L'honorable M. LANDRY : Je pense que l'honorable sénateur s'écarte du règlement. Sa motion est de nature à soulever ou à continuer une question, et elle exige qu'il y ait eu avis de motion. Il n'y en a pas eu.

L'ORATEUR : Je suis prêt à juger de l'objection soulevée contre l'honorable sénateur.

L'honorable M. LANDRY : Y a-t-il eu avis de motion ?

L'ORATEUR : Aucun avis de motion n'a été donné, mais ceci appartient à la procédure des affaires courantes dont, selon moi, la Chambre peut disposer.

Avant le commencement de cette discussion, n'importe qui aurait pu proposer que l'on siègeât à huis-clos. Cela aurait eu le même effet que la présente motion : le débat n'aurait point été enregistré. Si on avait exigé un avis de motion, l'objet de la motion aurait été débattu.

La motion est adoptée.

SECONDE LECTURE DE BILLS.

Bill (n° 88) intitulé : "Acte concernant la compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, de Témiscouata et de Kamouraska", à l'effet de changer son nom en celui de "La Compagnie d'Assurance contre l'incendie de Rimouski".—(L'honorable M. Tessier.)

Bill (n° 114) intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Anglo-Canadian Insurance Company".—(L'honorable M. Casgrain, Windsor.)

BILL D'ECHANGE DE TERRES AFFECTÉES AUX ÉCOLES, POUR D'AUTRES TERRES FÉDÉRALES.

TROISIÈME LECTURE.

La Chambre se forme en comité général pour étudier le bill (153) intitulé : "Acte autorisant l'échange de certaines terres af-

Hon. M. LOUGHEED.

fectées aux écoles, pour d'autres terres fédérales".

(Au comité.)

L'honorable M. SCOTT : Lorsque ce bill nous fut soumis pour subir sa deuxième lecture, on demanda à quel usage spécial on destinait le terrain dont il était question dans l'article 1. Je n'étais pas certain alors si c'était une section de forêt ou si l'on se proposait d'y fonder un établissement forestier, une sorte de pépinière. Je vois que c'est à ce dernier usage que l'on destine cette terre. Il peut être intéressant de savoir que ces terres sont en grande partie employées pour faciliter et encourager le reboisement en fournissant des jeunes arbres aux agriculteurs. Il y a cinq ans, on distribua 400,000 sauvageons. Aujourd'hui, la distribution s'élève à 2,000,000, et le nombre de cultivateurs qui demandent de jeunes arbres est si grand que l'on s'attend à voir le chiffre de la distribution atteindre, en moins de deux ans, 4,000,000 d'arbres.

L'honorable M. LOUGHEED : Mon honorable ami voudrait-il nous dire où se feront ces distributions ?

L'honorable M. SCOTT : Elles se feront sur la direction spécialement décrite dans le bill.

L'honorable M. LOUGHEED : Cela dépend-t-il de la ferme expérimentale de Indian-Head ?

L'honorable M. SCOTT : Non. Ce sont les terres décrites dans le bill. Voici un mémoire qui indique la nature du sol. Ce sol est rude et accidenté, peu propre à l'agriculture et beaucoup mieux adapté à l'usage qu'on en fait actuellement.

L'honorable M. FERGUSON : Dans quelle partie du Nord-Ouest sont situées ces terres ?

L'honorable M. SCOTT : C'est la seule description que j'en aie.

L'honorable M. LOUGHEED : Elles sont situées près de Indian-Head.

L'honorable M. FERGUSON : Ce qui me semble singulier, c'est que ces terres soient représentées comme étant comprises dans les réserves existantes ou pouvant être délimitées à l'avenir. Nous aimerions à savoir